

Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

Formation des travailleurs sociaux

La stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté s'est donné plusieurs ambitions qui impliquent directement le travail social et supposent le concours actif des travailleurs sociaux. Parmi ces ambitions, celle de contribuer à renforcer l'accès au travail – enjeu de dignité au cœur de la reconquête du sentiment d'utilité sociale – comme un levier majeur de la sortie de la pauvreté, et celle de mobiliser l'action sociale comme un outil d'action collective où l'Etat favorise le développement des bonnes pratiques, des initiatives des territoires et des acteurs de terrain. En ce sens, l'accompagnement de la population en situation de pauvreté ne saurait être envisagé sans la contribution effective des personnes pour installer un « choc de participation », un des éléments moteurs pour des politiques de solidarité adaptées aux besoins réels des territoires et des personnes.

Ces objectifs supposent la mobilisation de tous les partenaires des territoires, au premier rang desquels les chefs de file de l'action sociale que sont les départements. Cette mise en synergie constitue un enjeu majeur de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté. Dans ce contexte, les travailleurs sociaux ont un rôle prépondérant à jouer pour dépasser les actions curatives résultant de politiques sociales trop cloisonnées et complexes qui contribuent à l'accentuation des phénomènes de « non recours ».

Pour y parvenir, les travailleurs sociaux doivent poursuivre et accentuer l'évolution de leurs pratiques professionnelles, en développant une approche globale des situations des personnes, en les plaçant au cœur de leur action et en leur donnant un rôle de premier plan dans leur parcours. Il s'agit aussi de favoriser une démarche de prévention, davantage en coordination et en partenariat avec l'ensemble des acteurs de l'accompagnement, en s'appropriant les approches collectives et en intégrant les mutations générées par l'entrée du numérique dans l'exercice professionnel.

Il est de la responsabilité de l'ensemble des acteurs, notamment de leurs employeurs, de soutenir au mieux les travailleurs sociaux pour leur permettre de faire évoluer leurs pratiques professionnelles dans le sens des transformations induites par la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

Les orientations envisagées interrogent en effet les conditions d'exercice des travailleurs sociaux ainsi que les modèles d'organisation des services. Ces nouveaux modèles d'organisation supposeront une vraie réflexion puis une volonté claire de la part des décideurs. Dans les évolutions à venir, les cadres auront par ailleurs un rôle déterminant à jouer pour accompagner leurs équipes. En lien avec la stratégie pauvreté, des actions d'appui spécifiques seront ainsi mis en œuvre pour partager avec les cadres le sens des réformes attendues et les outiller pour la mise en œuvre opérationnelle.

C'est dans ce contexte que la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté engage un vaste plan de formation continue en faveur des travailleurs sociaux. Au-delà des professionnels en poste qui bénéficieront de ce plan, les évolutions apportées dans le cadre des récentes réformes de certains diplômes d'Etat du travail social vont en effet permettre dans les années à venir de sensibiliser et former les nouveaux professionnels à ces questions, avant qu'ils puissent confronter les savoirs acquis à une application concrète en situation professionnelle.

En s'appuyant sur les conclusions des concertations ayant présidé à l'élaboration de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, les acteurs nationaux ont défini des thématiques transverses, au croisement des différents enjeux, les mieux à même d'armer les travailleurs sociaux pour répondre aux principales ambitions de la stratégie rappelée ci-dessus.

Dans cette perspective, six thématiques de formation ont été définies :

- La participation des personnes
- « Aller vers »
- Développement social et travail social collectif
- Travail social et territoires
- Insertion socio-professionnelle
- Travail social et numérique

Intimement liées les unes aux autres, ces thématiques constituent un ensemble cohérent destiné à favoriser une évolution globale des pratiques professionnelles induites par les ambitions de la stratégie. Elles contribueront toutes à faire progresser le travail social dans une logique de décroisement des secteurs et des acteurs et d'évolution permanente des pratiques

Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

professionnelles dans le sens d'une plus grande efficacité et d'une meilleure adaptation aux besoins des personnes.

Le thème de la participation des personnes accompagnées s'impose évidemment dans la logique d'une prise en compte systématique de cette dimension dans tous les aspects de l'intervention sociale. La volonté d'une montée en puissance des actions de prévention justifie de former les professionnels aux orientations et techniques du « aller vers ».

Les formations relatives au travail social dans les territoires ainsi qu'au développement social offriront aux travailleurs sociaux des savoirs et des outils pour mobiliser toutes les énergies et les leviers disponibles et leur apporter les compétences nécessaires pour favoriser l'indispensable mise en réseau de tous les acteurs des territoires susceptibles de contribuer aux politiques de solidarité.

La formation à l'insertion socio-professionnelle permettra aux travailleurs sociaux de contribuer à la mobilisation en faveur de l'emploi, en partenariat avec les autres acteurs impliqués sur le sujet, dans une véritable logique de parcours et de prise en compte de la situation globale de la personne, sans distinction artificielle entre un accompagnement social d'une part et professionnel d'autre part.

Enfin, la thématique du numérique offrira aux travailleurs sociaux non seulement une « culture générale » sur ces questions désormais incontournables, en vue d'identifier les opportunités mais également les points de vigilance que l'utilisation de ces nouveaux outils suscite, tel le partage des données. Elle leur apportera au final la capacité d'appréhender et de mobiliser l'environnement numérique comme un outil d'intervention et/ou d'accompagnement social et éducatif au service des personnes.

Au regard de la volonté de décloisonnement affichée, ces formations, si elles sont en priorité destinées aux travailleurs sociaux, seront plus largement ouvertes à l'ensemble des intervenants sociaux avec lesquels ils travaillent quotidiennement. Ces formations pourront ainsi contribuer à la montée en puissance d'une culture commune, favorable à une coopération plus poussée au service des personnes accompagnées.

Afin de prévoir des formations cohérentes avec les orientations nationales tout en prenant en compte les besoins des travailleurs sociaux, six groupes de travail associant une grande diversité d'acteurs ont travaillé sur des notes de cadrage

Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

précisant les attendus et le contenu des formations. Trois d'entre eux préexistaient dans le cadre de travaux conduits par le Haut conseil du travail social.

Ces notes de cadrage sont destinées aux organismes, le centre national de la fonction publique territoriale et les opérateurs de compétence, intervenant sur la formation des travailleurs sociaux, en appui des employeurs. Ces acteurs utiliseront ces notes de cadrage comme support pour le développement concret des formations. Ces documents se veulent synthétiques pour laisser une marge de manœuvre indispensable à l'inventivité pédagogique des organismes de formation et à l'adaptation à des besoins spécifiques, tout en précisant clairement les orientations et les compétences que ces formations permettront d'acquérir.

Au regard des objectifs affichés, le format retenu -entre 3 et 4 jours- est compatible avec les disponibilités des travailleurs sociaux, tout en permettant de former un grand nombre de professionnels et d'obtenir les effets d'entraînement attendus. Au-delà de cette offre de formation généraliste, les départements auront également la possibilité, dans le cadre de la contractualisation de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, de financer des actions plus spécifiques pour des travailleurs sociaux ayant déjà une connaissance notable de ces sujets.

La mobilisation des toutes les énergies permettra de redonner sa juste place aux travailleurs sociaux, celle d'être au cœur des politiques d'accompagnement social et de lutte contre la pauvreté.